



Nations Unies

ICCD/CRIC(12)/2-ICCD/COP(11)/CST/9



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
8 juillet 2013
Français
Original: anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Douzième session

Windhoek (Namibie), 17-26 septembre 2013

Point 2 b) de l'ordre du jour provisoire

Examen de la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie:

Plans de travail pluriannuels des institutions
et organes subsidiaires de la Convention

Conférence des Parties

Comité de la science et de la technologie

Onzième session

Windhoek (Namibie), 17-20 septembre 2013

Point 9 de l'ordre du jour provisoire

Examen du projet de plan de travail pluriannuel (quadriennal) du Comité de la science et de la technologie (2014-2017)

Plan de travail pluriannuel général relatif à la Convention (2014-2017)

Note du secrétariat

Résumé

À sa huitième session, la Conférence des Parties a adopté le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie). La Stratégie guide l'action de toutes les parties prenantes et de tous les partenaires dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Si la mise en œuvre de la Stratégie relève principalement de la responsabilité des Parties, le secrétariat de la Convention, le Mécanisme mondial et les organes subsidiaires de la Conférence des Parties se sont vu assigner des tâches spécifiques pour appuyer les travaux des Parties. Ils ont été priés d'exprimer concrètement leur contribution à la Stratégie en élaborant des plans de travail pluriannuels axés sur les résultats, et des programmes de travail biennaux chiffrés.

Dans sa décision 1/COP.10, la Conférence des Parties a chargé le secrétariat d'intégrer les plans de travail des institutions et des organes de la Convention pour 2014-2017 dans un plan de travail pluriannuel général relatif à la Convention, que la Conférence des Parties devrait examiner à sa onzième session. Ce plan de travail intégré figure dans le présent document.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–4	3
II. Plan de travail général relatif à la Convention (2014-2017)	5–13	3
A. Structure et forme de présentation	5–7	3
B. Orientation stratégique	8–13	4
III. Plan de travail par objectif opérationnel	14–34	5
A. Objectif opérationnel 1 – Plaidoyer, sensibilisation et éducation.....	15–18	5
B. Objectif opérationnel 2 – Cadre d’action	19–21	9
C. Objectif opérationnel 3 – Science, technologie et connaissances	22–24	13
D. Objectif opérationnel 4 – Renforcement des capacités.....	25	18
E. Objectif opérationnel 5 – Financement et transfert de technologie	26–32	19
F. Gestion et services	33–34	24
IV. Conclusions.....	35	27

I. Introduction

1. À sa huitième session, la Conférence des Parties a adopté le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie). La Stratégie comporte quatre objectifs stratégiques et cinq objectifs opérationnels, qui guident les actions de toutes les parties prenantes et de tous les partenaires dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Si la mise en œuvre de la Stratégie relève principalement de la responsabilité des Parties, les institutions et les organes subsidiaires de la Convention se sont vu assigner des tâches spécifiques pour appuyer les travaux des Parties.

2. Dans le cadre de la Stratégie, le secrétariat de la Convention est appelé à jouer un rôle primordial dans la réalisation de l'objectif opérationnel 1 et dans l'obtention de certains des résultats correspondant aux objectifs opérationnels 2 et 3, ainsi qu'un rôle d'appui pour d'autres objectifs opérationnels. Le Mécanisme mondial exerce une responsabilité de premier plan dans la réalisation de l'objectif opérationnel 5 et un rôle d'appui dans la réalisation des objectifs opérationnels 1 et 2. Le Comité de la science et de la technologie (CST) est chargé au premier chef de la réalisation de l'objectif opérationnel 3 et joue également un rôle d'appui pour la mise en œuvre de l'objectif opérationnel 1. Le Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) joue un rôle central dans l'examen de l'exécution de la Stratégie.

3. Les institutions et les organes subsidiaires de la Convention, mentionnés au paragraphe 2, ont été priés d'exprimer concrètement leur contribution à la Stratégie en élaborant des plans de travail pluriannuels (quadriennaux) axés sur les résultats et des programmes de travail biennaux chiffrés.

4. Dans sa décision 1/COP.10, la Conférence des Parties a chargé le secrétariat d'intégrer les plans de travail des institutions et des organes de la Convention pour 2014-2017 dans un plan de travail pluriannuel général relatif à la Convention, que la Conférence des Parties devrait examiner à sa onzième session. Ce plan de travail intégré et général relatif à la Convention est présenté ci-après.

II. Plan de travail général relatif à la Convention (2014-2017)

A. Structure et forme de présentation

5. Le plan de travail général relatif à la Convention prévoit, pour chacun des cinq objectifs opérationnels, un ensemble de réalisations escomptées du secrétariat, du Mécanisme mondial, du CST et/ou du CRIC, en fonction de leurs mandats et responsabilités respectifs. Le plan de travail comporte une sixième section, intitulée «Gestion et services» (voir le chapitre III.F), qui renseigne sur les fonctions d'administration et de gestion attachées à la totalité ou à la plupart des objectifs opérationnels.

6. Si la plupart des réalisations escomptées engagent principalement le secrétariat, celles de l'objectif opérationnel 5 dépendent surtout du Mécanisme mondial. Les contributions du CST et du CRIC consistent en des recommandations à la Conférence des Parties dans le domaine visé par chacune des réalisations escomptées – pour chacune desquelles sont aussi présentés les travaux connexes du secrétariat.

7. La nouvelle structure témoigne d'une approche intégrée de la Convention, où les activités prévues pour le secrétariat et le Mécanisme mondial sont cohérentes et complémentaires et visent à atteindre des résultats communs. Le but est de présenter

aux Parties une vision stratégique de ce à quoi les activités liées à la Convention pourraient aboutir dans les prochaines années. Par rapport à l'approche précédente et à ses plans de travail distincts, cette structure devrait permettre aux Parties de mieux comprendre la finalité des réalisations escomptées et des activités connexes et, par voie de conséquence, à affiner leurs directives.

B. Orientation stratégique

8. Pour 2014-2017, le secrétariat et le Mécanisme mondial proposent un plan de travail qui favoriserait la coopération mondiale face aux problèmes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, renforcerait la fonction normative des activités liées à la Convention dans le cadre de cette coopération et créerait un système efficace pour aider les pays touchés à mettre en œuvre la Convention.

9. Le secrétariat s'attachera à instaurer un processus fructueux et respecté, qui se prêtera à la définition de cibles pour atteindre les objectifs de la Stratégie et qui assurera un socle de connaissances solide pour la prise de décisions. L'accent est mis sur la diffusion de connaissances scientifiques pour guider la prise de décisions relatives à la mise en œuvre de la Convention. Une autre mission déterminante pour le secrétariat sera de défendre efficacement la mise en œuvre de la Convention et la prise en compte des questions de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse, par exemple dans le Programme mondial de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable, notamment en invoquant les aspects économiques de la dégradation des terres et de la sécheresse.

10. Le secrétariat continuera de collaborer activement avec les principaux organismes des Nations Unies et secrétariats des conventions pour promouvoir des approches et des programmes qui pourront véritablement aider les pays touchés à mettre en œuvre la Convention. Avec le concours du Mécanisme mondial, le secrétariat renforcera sa contribution à l'harmonisation des programmes d'action.

11. Par le biais des cadres d'investissement intégrés et des stratégies de financement intégrées pour une gestion durable des terres (GDT), le Mécanisme mondial aidera les pays touchés à obtenir les fonds qui leur font défaut et à élaborer des plans, des projets et des programmes viables pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse.

12. Le Mécanisme mondial aidera aussi les pays touchés à trouver des sources possibles de financement, classiques ou nouvelles. En matière de renforcement des capacités, des initiatives seront menées pour permettre aux investisseurs et aux bailleurs de fonds potentiels de satisfaire aux critères et aux modalités applicables, et une assistance sera fournie aux pays touchés pour améliorer leur environnement (c'est-à-dire les conditions et le cadre réglementaire dans lesquels des investissements peuvent être réalisés dans le domaine de la gestion durable des terres).

13. Le Mécanisme mondial s'efforcera d'établir des partenariats avec les donateurs et avec le secteur privé et les investisseurs pour accroître les synergies, d'étendre les options de financement de la gestion durable des terres et de créer ou de développer des guichets de financement pour la mise en œuvre de la Convention. Les travaux du Mécanisme mondial porteront notamment sur l'évaluation économique des terres en tant que moyen de tirer le meilleur parti des investissements dans le domaine de la gestion durable des terres.

III. Plan de travail par objectif opérationnel

14. Le plan de travail intégré a été organisé en fonction des objectifs opérationnels définis dans la Stratégie. Chacune de ses sections s'ouvre sur une présentation des résultats correspondant aux objectifs opérationnels tels qu'ils figurent dans la Stratégie. Viennent ensuite les contributions attendues des organes subsidiaires, du secrétariat et du Mécanisme mondial, qui sont d'abord présentées sous la forme d'un résumé, puis énumérées au titre des réalisations escomptées. Les réalisations escomptées correspondent aux avantages ou aux changements qui devront être obtenus à l'issue des travaux de l'entité concernée de la Convention, ainsi que des Parties et des autres parties prenantes, sous réserve de la disponibilité des ressources nécessaires à leur exécution. Y sont attachés des indicateurs de résultats, proposés pour une période de quatre ans, et des projets de cibles et de résultats, pour les deux années qui suivent. Les cibles servent de base d'élaboration au budget proposé dans le programme de travail intégré de la Convention pour 2014-2015 et seront réexaminées en fonction du budget qui aura été arrêté à la onzième session de la Conférence des Parties. À la suite des cinq objectifs opérationnels sont présentés les plans du secrétariat et du Mécanisme mondial en matière de gestion et de direction, de services de conférence et d'administration.

A. Objectif opérationnel 1 – Plaidoyer, sensibilisation et éducation

Influer activement sur les mécanismes et les acteurs internationaux, nationaux et locaux compétents pour s'attaquer efficacement aux problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse

Résultats opérationnels tels qu'ils figurent dans la Stratégie

Résultat 1.1: Les principaux groupes d'intérêts sont efficacement informés des problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse ainsi que des synergies entre la lutte contre ces problèmes et l'adaptation aux changements climatiques, leur atténuation et la préservation de la biodiversité, aux niveaux international, national et local.

Résultat 1.2: Les problèmes de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont abordés dans les enceintes internationales pertinentes, notamment celles où sont traitées les questions concernant le commerce agricole, l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, le développement rural, le développement durable et la lutte contre la pauvreté.

Résultat 1.3: Les organisations de la société civile et la communauté scientifique du Nord comme celle du Sud sont de plus en plus largement associées en tant que parties prenantes aux activités liées à la Convention et leurs initiatives en matière de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation font une place aux problèmes de la désertification/ dégradation des terres et de la sécheresse.

15. Au titre de l'objectif opérationnel 1, le secrétariat, en coopération avec le Mécanisme mondial, s'emploie à mieux faire comprendre l'importance de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse, à asseoir la reconnaissance des travaux de la Convention en tant que normes/directives de référence pour les questions de désertification, de dégradation des terres et de sécheresse, et à favoriser concrètement la participation des organisations de la société civile aux activités liées à la Convention. Au vu des conclusions des rapports présentés en 2012, il s'attachera plus particulièrement à aider les pays parties à sensibiliser différents publics aux questions de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse. La mise en œuvre de la version actualisée de la

Stratégie globale de communication sera poursuivie. Des efforts accrus seront faits pour démontrer les avantages qu'il y a à investir dans la gestion durable des terres et à changer de point de vue sur les terres arides en les considérant, non plus comme des zones désolées, mais comme des zones à fort potentiel de croissance. Cette même volonté transparaîtra dans les activités de communication et de plaidoyer du Mécanisme mondial, qui sont présentées dans la Stratégie globale de communication.

16. Le Mécanisme mondial continuera de fournir des supports de communication et des outils et des plates-formes de financement à l'appui de la mise en œuvre de la Convention. Afin d'améliorer l'accès au financement des pays touchés, des supports de communication, imprimés ou en ligne, ainsi que des plates-formes de financement dans le domaine de la gestion durable des terres seront mis à disposition, et le recours aux réseaux sociaux sera renforcé.

17. Des activités de plaidoyer de haut niveau, appuyées par les supports de communication, souligneront l'importance du document final de la Conférence Rio+20 en faveur d'un monde sans effet sur la dégradation des sols. En 2014, le secrétariat participera aux échanges sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur les objectifs de développement durable, dans le but de mieux faire comprendre l'importance des questions foncières dans cette problématique. Les activités de plaidoyer de haut niveau viseront également les autres activités et conférences de premier plan des Nations Unies. Aux niveaux régional et sous-régional, les unités de coordination régionale pourront efficacement promouvoir les questions relevant de la Convention et fournir des informations à leur sujet; en 2014-2015, leurs fonctions de plaidoyer cibleront les grandes manifestations et activités régionales et sous-régionales.

18. Afin de favoriser la participation des organisations de la société civile, le secrétariat maintiendra des contacts avec lesdites organisations sur les questions relevant de la Convention et facilitera encore la constitution de réseaux. Le secrétariat appuiera également la participation des organisations de la société civile aux sessions de la Convention, ainsi que le fonctionnement du jury de sélection de représentants de ces organisations. Aux niveaux régional et sous-régional, les unités de coordination régionale faciliteront la diffusion d'informations intéressant les organisations de la société civile et encourageront la participation de ces organisations aux activités liées à la mise en œuvre de la Convention.

Réalisations escomptées
pour 2014-2017

Indicateurs de résultats pour 2014-2017;
cibles pour 2014-2015

Principaux résultats et activités pour 2014-2015

1 a) Conscience accrue de l'importance de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour remédier à de nombreux problèmes mondiaux

Degré d'utilisation des outils d'information en ligne sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et des médias sociaux de la Convention

Cible pour 2015:

Les statistiques montrent une progression du nombre de visites, de téléchargements et des autres utilisations du site Web, des médias sociaux et des autres outils de la Convention

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC): Recommandations faites à la Conférence des Parties pour accroître les synergies et pour communiquer plus efficacement sur les questions de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse

Secrétariat:

- Actions de sensibilisation aux niveaux mondial et régional à l'intention des décideurs et d'autres groupes cibles par la diffusion de messages adaptés, basés sur des faits
- Supports de communication et de sensibilisation
- Manifestations phares, programmes et outils de sensibilisation de la Convention tels que son site Web et ses médias sociaux, la Journée

Réalisations escomptées
pour 2014-2017

Indicateurs de résultats pour 2014-2017;
cibles pour 2014-2015

Principaux résultats et activités pour 2014-2015

<p>1 b) Meilleure connaissance des possibilités de financement, des méthodes et des outils pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse</p>	<p>Degré d'utilisation des informations et des outils du Mécanisme mondial disponibles en ligne en matière de financement de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse</p> <p><u>Cibles pour 2015:</u></p> <p>Les statistiques montrent une progression du nombre de visites, de téléchargements et des autres utilisations du site Web, des médias sociaux et d'autres outils du Mécanisme mondial</p> <p>40 publications sous forme imprimée et 160 publications en ligne</p>	<p>mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse, la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification, la Journée des terres, le prix «Terre pour la vie» (Land for Life), les ambassadeurs des zones arides, les défenseurs des terres arides (Drylands Champions), le service de dépêches de la Convention (UNCCD News Alert), le concours de photos, LandScan et les services de bibliothèque</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partenariats stratégiques et mise en commun des ressources de communication • Participation active des médias et aide à la constitution de réseaux de journalistes pour rendre compte de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse et de la gestion durable des terres • Activités de sensibilisation et de communication par région <p>Mécanisme mondial:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Supports de communication sur le financement: dépliants, brochures, documents et résumés des nouvelles • Supports de sensibilisation aux activités • Outils de gestion des connaissances sur le financement de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse • Aide aux pays parties pour faire connaître les avantages des investissements dans le domaine de la gestion durable des terres (évaluation économique des terres), les meilleures pratiques et les obstacles au financement de la mise en œuvre de la Convention • Maintenance et mises à jour des outils du Mécanisme mondial en ligne (site Web, marketing par courrier électronique et médias sociaux)
--	--	--

Réalisations escomptées
pour 2014-2017

Indicateurs de résultats pour 2014-2017;
cibles pour 2014-2015

Principaux résultats et activités pour 2014-2015

1 c) Reconnaissance étendue des travaux de la Convention comme normes de référence dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse

Mesure dans laquelle les conclusions des travaux de la Convention sont prises en compte dans les grands mécanismes internationaux touchant à la mise en œuvre de la Convention

Cibles pour 2015:

Transposition des dispositions du document «L'avenir que nous voulons» relatives à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans les objectifs de développement durable

Intégration des questions de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse dans le programme de développement pour l'après-2015

Nombre des invitations adressées au secrétariat et au Mécanisme mondial pour coorganiser, présider ou participer à des activités de haut niveau

Cible pour 2015:

Augmentation du nombre d'invitations par rapport à 2013

1 d) Promotion des contributions de la société civile aux réunions et activités de la Convention

Mesure dans laquelle la participation des organisations de la société civile aux réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires satisfait aux critères énoncés dans la décision 5/COP.9

Cible pour 2015:

Participation accrue des organisations de la société civile aux activités de la Convention aux niveaux national et régional

CRIC: Recommandations faites à la Conférence des Parties pour promouvoir davantage la prise en compte des questions de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse dans les instances internationales compétentes

Secrétariat:

- En ce qui concerne la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse: contributions aux principales réunions et activités internationales, dont celles consacrées au programme de développement pour l'après-2015, aux objectifs de développement durable, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement, et suites données à ces réunions et activités
- En ce qui concerne la Convention: contributions aux réunions et activités ordinaires de l'ONU telles que les sessions de l'Assemblée générale et le Forum politique de haut niveau, et suites données à ces réunions et activités
- En ce qui concerne la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse: contributions aux principales réunions et activités dans les régions et sous-régions, et suites données à ces réunions et activités

Mécanisme mondial:

- Suivi des travaux du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable

CRIC:

- Recommandations faites à la Conférence des Parties pour améliorer la participation des organisations de la société civile aux activités liées à la Convention
- Séances de dialogue ouvert

Secrétariat:

- Communication d'informations aux organisations de la société civile
- Facilitation et renforcement de la mise en réseau avec les organisations de la société civile

Réalisations escomptées
pour 2014-2017

Indicateurs de résultats pour 2014-2017;
cibles pour 2014-2015

Principaux résultats et activités pour 2014-2015

- Promotion de la participation des organisations de la société civile aux sessions de la Convention, notamment en assistant le jury de sélection et en favorisant l'accréditation des observateurs
- Promotion de la participation des organisations de la société civile au niveau régional
- Mécanisme mondial: Partage d'informations et échanges avec les organisations de la société civile et avec le secteur privé, les entreprises et les établissements financiers au sujet du financement de la gestion durable des terres

B. Objectif opérationnel 2 – Cadre d'action

Œuvrer à la création d'un climat général favorable à la recherche de solutions pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse

Résultats opérationnels tels qu'ils figurent dans la Stratégie

Résultat 2.1: Les facteurs politiques, institutionnels, financiers et socioéconomiques conduisant à la désertification et à la dégradation des terres et les obstacles à la gestion durable des terres sont évalués et des mesures appropriées sont recommandées en vue de les supprimer.

Résultat 2.2: Les pays parties touchés révisent leur programme d'action national (PAN) pour en faire un document de stratégie fondé sur des données de référence biophysiques et socioéconomiques et l'incorporent dans des cadres d'investissement intégrés.

Résultat 2.3: Les pays parties touchés intègrent leur PAN et les questions liées à la gestion durable des terres et à la dégradation des sols dans leurs plans de développement ainsi que dans leurs plans et politiques sectoriels et d'investissement pertinents.

Résultat 2.4: Les pays parties développés intègrent les objectifs de la Convention et les interventions en faveur de la gestion durable des terres dans leurs programmes/projets de coopération pour le développement en même temps qu'ils appuient les plans sectoriels et d'investissement nationaux.

Résultat 2.5: Des mesures créant une synergie entre les programmes d'action contre la désertification et la dégradation des terres et les initiatives en faveur de la préservation de la biodiversité, de l'atténuation des changements climatiques et de l'adaptation à ces changements sont mises en place ou renforcées de façon à accroître l'impact des interventions.

19. En ce qui concerne l'objectif opérationnel 2, les conclusions des rapports nationaux présentés en 2012 ont montré qu'il fallait soutenir davantage la mise en œuvre au niveau national, en particulier, en poursuivant les travaux d'alignement des programmes d'action

nationaux (PAN) sur la Stratégie. Ces rapports ont également appelé à intensifier l'aide visant à faciliter les mécanismes de synergie dans les pays parties touchés.

20. Compte tenu de ses conclusions, le secrétariat contribue à la réalisation de l'objectif opérationnel 2 selon les trois axes suivants:

a) En facilitant l'harmonisation et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux. En coopération avec le Mécanisme mondial, le secrétariat continuera de partager des informations et de fournir des conseils d'experts pour l'alignement des programmes d'action nationaux. Le secrétariat poursuivra également sa collaboration avec différents organismes des Nations Unies, en particulier pour donner suite au Rapport sur les zones arides dans le monde, qui propose que l'ensemble du système onusien contribue à la mise en œuvre de la Convention;

b) En appuyant la coordination et la coopération au niveau régional. Les unités de coordination régionale, appuyées par le secrétariat et le Mécanisme mondial, continueront d'aider les pays à aligner les programmes d'action sous-régionaux et régionaux sur la Stratégie et à s'acquitter des obligations fixées dans le cadre de la Convention. Elles favoriseront l'échange d'informations et d'expériences à l'intérieur de chaque région et encourageront la mise en œuvre de la Convention auprès des organisations et des institutions qui s'occupent des questions liées à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans la région;

c) En aidant à mieux faire comprendre les liens entre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et d'autres problèmes mondiaux. Le secrétariat contribuera à la prise en compte des problèmes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse dans les réunions et activités en rapport avec les terres, les ressources en eau, les forêts, les changements climatiques, la biodiversité et la sécurité alimentaire, et il fournira des informations sur le sujet. Il s'agira notamment de donner suite à la Réunion de haut niveau de 2013 sur les politiques nationales de lutte contre la sécheresse, de participer aux nouveaux partenariats sur les sols et de contribuer à la prise en compte des problèmes de la désertification, de la dégradation des terres et de la sécheresse dans les débats mondiaux sur l'atténuation des changements climatiques et sur l'adaptation des terres et des forêts à ces changements.

21. Le suivi des résultats de la Conférence Rio+20 sera un thème transversal au titre de cet objectif opérationnel.

<i>Réalisations escomptées pour 2014-2017</i>	<i>Indicateurs de résultats pour 2014-2017; cibles pour 2014-2015</i>	<i>Principaux résultats et activités pour 2014-2015</i>
2 a) Efficacité accrue des services fournis aux pays pour aligner et intégrer leurs programmes d'action nationaux	<p>Nombre de programmes d'action nationaux alignés sur la Stratégie</p> <p><u>Cible pour 2015:</u></p> <p>80 % des pays touchés ont aligné leurs programmes d'action nationaux</p>	<p>CRIC: Recommandations faites à la Conférence des Parties pour aligner et intégrer les programmes d'action nationaux</p> <p>Secrétariat en coopération avec le Mécanisme mondial:</p> <p>Aide à l'alignement des programmes d'action nationaux, par exemple en fournissant des supports d'information, en améliorant les synergies entre les processus d'alignement et en définissant et en mettant en œuvre des cadres d'investissement intégrés, organisation d'ateliers sous-régionaux, appui du Fonds pour l'environnement mondial, mobilisation d'autres partenaires des Nations Unies dans la région,</p>

Réalisations escomptées
pour 2014-2017

Indicateurs de résultats pour 2014-2017;
cibles pour 2014-2015

Principaux résultats et activités pour 2014-2015

2 b) Efficacité
de la coopération et de la
coordination régionales
dans la mise en œuvre
de la Convention

Mesure dans laquelle des pays relevant
de chacune des annexes concernant la
mise en œuvre au niveau régional
participent aux activités de coordination
régionale

Cible pour 2015:

75 % des pays relevant de chaque
annexe participent au moins à une
activité de coordination régionale

Mesure dans laquelle les programmes
d'action régionaux et sous-régionaux
sont conformes aux objectifs définis
dans le cadre de la Convention

Cible pour 2015:

Au moins deux programmes d'action
régionaux sont alignés sur la Stratégie

et aide en faveur de la consultation et de la
coordination au niveau national

CRIC: Recommandations faites à la Conférence
des Parties pour aligner les programmes d'action
régionaux et sous-régionaux

Comité de la science et de la technologie (CST):
Recommandations faites à la Conférence des
Parties sur les aspects régionaux de la fourniture
d'avis scientifiques dans le cadre de la
Convention

Secrétariat:

- Appui à la coordination régionale, par exemple
par la prestation de services aux comités
régionaux, l'organisation de réunions
régionales, la gestion des connaissances
régionales et des initiatives de partenariat
régional
- Aide à l'élaboration/à l'alignement
des programmes d'action régionaux et sous-
régionaux, par exemple par la communication
d'informations et la fourniture d'une assistance
technique, la promotion des partenariats et la
rédaction de rapports de situation périodiques

Mécanisme mondial:

- Aide à l'élaboration de cadres d'investissement
intégrés aux niveaux régional et sous-régional
- Conseils aux unités de coordination régionale
sur les questions financières

Secrétariat:

- Coopération avec le PNUD, le PNUE, l'OMM,
la FAO et l'UICN
- Aide à la mise en œuvre du plan d'action
découlant du Rapport sur les zones arides
dans le monde
- Participation active au Groupe de la gestion
de l'environnement du PNUE
- Participation aux initiatives destinées à aider
les pays à mettre en œuvre des politiques
nationales de lutte contre la sécheresse

2 c) Intensification
de l'aide reçue des
principaux programmes
et organisations de
coopération multilatérale
par les pays parties
touchés pour lutter contre
la désertification, la
dégradation des terres
et la sécheresse

- Mesure dans laquelle des objectifs et
des activités de la Convention sont pris
en compte dans les programmes et les
politiques du Programme des Nations
Unies pour le développement (PNUD),
du Programme des Nations Unies
pour l'environnement (PNUE), de
l'Organisation météorologique
mondiale (OMM), de l'Organisation
des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture (FAO) et de l'Union
internationale pour la conservation
de la nature (UICN)

Cibles pour 2015:

- Transposition des dispositions de la Convention dans les politiques nationales de lutte contre la sécheresse pour donner suite à la conférence de 2013

Prise en compte croissante des dispositions de la Convention dans les activités et les initiatives internationales concernant les terres et les sols

2 d) Meilleure compréhension des interactions entre la mise en œuvre de la Convention et le traitement des questions de sécurité alimentaire, de pénurie des ressources en eau et de sécheresse, de foresterie et d'égalité entre les sexes

Place faite à des éléments liés à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans des activités et des réunions internationales de premier plan consacrées à la sécurité alimentaire, aux ressources en eau, à la sécheresse, aux forêts et à l'égalité des sexes – sur la base des contributions du secrétariat et du Mécanisme mondial

Cible pour 2015:

- Prise en compte des dispositions de la Convention dans les travaux de l'ONU-Eau et du septième Forum mondial de l'eau, prévu en 2015
- Prise en compte croissante des dispositions de la Convention dans les travaux du Partenariat de collaboration sur les forêts

2 e) Amélioration des synergies entre la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et l'atténuation des changements climatiques et/ou la préservation de la biodiversité

Place faite à des éléments liés à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans des décisions relatives aux changements climatiques et à la biodiversité

Cibles pour 2015:

- Mention de mesures destinées à améliorer la résilience des écosystèmes, la gestion durable des forêts et l'agroforesterie dans les zones arides dans les décisions

Mécanisme mondial: Participation à la mise en œuvre du plan d'action découlant du Rapport sur les zones arides dans le monde

CRIC: Recommandations faites à la Conférence des Parties sur les interactions entre la mise en œuvre de la Convention et le traitement des questions de sécurité alimentaire, de pénurie des ressources en eau et de sécheresse, de foresterie et d'égalité entre les sexes

Secrétariat:

- Contribution, avec différents partenaires, à la concrétisation d'un monde sans effet sur la dégradation des sols
- Contributions de la Convention à des manifestations et des activités internationales de premier plan sur la sécurité alimentaire, les ressources en eau, la sécheresse, les forêts et l'égalité entre les sexes
- Mise au point et actualisation des cadres directifs pour les activités de plaidoyer
- Mécanisme mondial: Contribution à des manifestations et des activités internationales de premier plan dans le domaine de la gestion durable des terres sur le thème du financement de la mise en œuvre de la Convention

CRIC: Recommandations faites à la Conférence des Parties pour améliorer les synergies entre la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse et l'atténuation des changements climatiques et/ou la préservation de la biodiversité

Secrétariat:

- Activités de plaidoyer concernant les changements climatiques et la mise en œuvre de la Convention, en particulier les problèmes des zones arides en rapport avec la réduction

<i>Réalisations escomptées pour 2014-2017</i>	<i>Indicateurs de résultats pour 2014-2017; cibles pour 2014-2015</i>	<i>Principaux résultats et activités pour 2014-2015</i>
	<p>de la Convention- cadre des Nations Unies sur les changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaissance de l'importance de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse dans les décisions de la Convention sur la diversité biologique 	<p>des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD+)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un cadre directif pour les activités de plaidoyer concernant la biodiversité dans les zones arides • Participation au Groupe mixte de liaison <p>Mécanisme mondial: Promotion du financement de la mise en œuvre de la Convention dans le cadre de réunions et d'activités consacrées aux changements climatiques et à la biodiversité</p>

C. Objectif opérationnel 3 – Science, technologie et connaissances

Faire autorité au niveau mondial dans le domaine des connaissances scientifiques et techniques concernant la désertification/dégradation des terres et l'atténuation des effets de la sécheresse

Résultats opérationnels tels qu'ils figurent dans la Stratégie

Résultat 3.1: Un soutien est apporté pour le suivi national de l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques et l'analyse de la vulnérabilité correspondante dans les pays touchés.

Résultat 3.2: Une base de référence est constituée à partir des données les plus fiables disponibles concernant l'évolution des conditions biophysiques et socioéconomiques, et les approches scientifiques en la matière sont peu à peu harmonisées.

Résultat 3.3: Les facteurs biophysiques et socioéconomiques et leurs interactions dans les zones touchées sont mieux connus, ce qui permet d'améliorer le processus décisionnel.

Résultat 3.4: Les interactions entre l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de la sécheresse et la remise en état des terres dégradées dans les zones touchées sont mieux connues, ce qui permet de mettre au point des outils d'aide à la décision.

Résultat 3.5: Des mécanismes efficaces de partage des connaissances, y compris les connaissances traditionnelles^a, sont en place aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national pour aider les décideurs et les utilisateurs finals, notamment par le recensement et la mise en commun des meilleures pratiques et des exemples de réussite.

Résultat 3.6: Les réseaux et les établissements scientifiques et technologiques compétents dans les domaines de la désertification/dégradation des terres et de la sécheresse sont invités à apporter leur soutien pour la mise en œuvre de la Convention.

^a À l'exclusion des connaissances traditionnelles relatives aux ressources génétiques.

22. En 2012, des indicateurs d'impact ont été utilisés pour la première fois dans les rapports présentés au titre de la Convention. Fort des enseignements tirés de ce cycle de présentation de rapports et des recommandations du groupe d'experts correspondant, le CST continuera d'élaborer des outils et des bases de référence pour surveiller l'impact de la Convention. Ces travaux auront pour principaux enjeux de garantir la comparabilité des données reçues et de tenir compte des objectifs fonciers convenus au niveau mondial dans le système d'établissement des rapports.

23. Quant au CRIC, il prévoit de mieux rendre compte des résultats obtenus dans la réalisation des objectifs opérationnels définis dans la Stratégie et de perfectionner le Système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS). Une assistance sera fournie aux pays et aux entités déclarantes pour établir leurs rapports de 2014 sur l'état d'avancement des objectifs opérationnels; les rapports reçus seront analysés et résumés pour examen par le CRIC à sa treizième session.

24. Au titre de l'objectif opérationnel 3, les travaux de la Convention auront notamment pour but de jeter un pont entre informations scientifiques et prise de décisions politiques. Le CST, appuyé par le secrétariat, fera le point sur les résultats du Groupe de travail spécial chargé d'étudier plus avant les options envisageables pour fournir des conseils scientifiques portant sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse. Le rapprochement entre sciences et politiques s'opérera aussi à travers la tenue de la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention, le développement du Portail de partage des connaissances scientifiques et la participation accrue de la communauté scientifique aux activités liées à la Convention.

<i>Réalisations escomptées pour 2014-2017</i>	<i>Indicateurs de résultats pour 2014-2017; cibles pour 2014-2015</i>	<i>Principaux résultats et activités pour 2014-2015</i>
3 a) Les Parties mènent des études d'impact au titre de la Convention, en s'attachant plus particulièrement aux progrès réalisés dans la réalisation des objectifs stratégiques 1 à 4	<p>Nombre de Parties touchées qui rendent compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques 1 à 4</p> <p><u>Cible pour 2015:</u></p> <p>Révision de la méthode de présentation des rapports sur les indicateurs d'impact en fonction des enseignements du premier cycle de présentation de rapports (2013)</p>	<p>CST: Recommandations faites à la Conférence des Parties au sujet du processus itératif visant à affiner la surveillance de l'impact</p> <p>CRIC: Recommandations faites à la Conférence des Parties pour la préparation du deuxième cycle de présentation de rapports sur les indicateurs d'impact</p> <p>Secrétariat:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositions en vue de poursuivre le processus itératif et d'obtenir des données auprès de sources mondiales • Mise à jour des outils pour l'établissement des rapports, y compris la révision des modèles et des lignes directrices et le téléchargement des données manquantes sur le portail correspondant • Élaboration de mesures de soutien à l'intention des pays pour le prochain cycle de présentation de rapports sur les indicateurs d'impact • Création de partenariats pour un suivi mondial

<i>Réalisations escomptées pour 2014-2017</i>	<i>Indicateurs de résultats pour 2014-2017; cibles pour 2014-2015</i>	<i>Principaux résultats et activités pour 2014-2015</i>
<p>3 b) Des bases de référence nationales et mondiales sont mises en place pour évaluer le degré de réalisation des objectifs stratégiques 1 à 3</p>	<p>Progression des Parties dans la mise en place de bases de référence pour évaluer le degré de réalisation des objectifs stratégiques 1 à 3</p> <p><u>Cibles pour 2015:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthode de suivi et d'évaluation testée au niveau national par cinq pays • Détermination de l'intérêt de développer une base de référence mondiale 	<p>CST: Recommandations faites à la Conférence des Parties pour une conception scientifique des bases de référence</p> <p>Secrétariat:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expérimentation de la méthode de suivi et d'évaluation au niveau national, y compris des volets sur la neutralité en matière de dégradation des terres • Publication de lignes directrices sur la base des essais pilotes • Inventaire des évaluations, des connaissances et des lacunes, aux niveaux mondial et régional, concernant le suivi de l'impact de la Convention • Élaboration d'un plan d'action en vue d'établir, avec l'aide de partenaires, un bilan mondial de la dégradation des terres
<p>3 c) Les Parties décident des mesures à prendre pour réaliser les objectifs opérationnels 1 à 4 en se fondant sur des données actualisées des succès remportés et des obstacles rencontrés par les pays touchés et par d'autres parties prenantes de la Convention</p>	<p>Mesure dans laquelle les entités déclarantes rendent compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs opérationnels 1 à 4</p> <p><u>Cible pour 2015:</u></p> <p>Augmentation du nombre de rapports reçus par rapport à 2013</p> <p>Mesure dans laquelle l'examen des résultats et l'évaluation de la mise en œuvre conduisent effectivement à la formulation par le CRIC de recommandations ciblées</p> <p><u>Cible pour 2015:</u></p> <p>À sa treizième session, le CRIC formule des recommandations sur les prochaines mesures à prendre en se fondant sur les résultats présentés dans les rapports</p>	<p>CRIC:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunions du Bureau du CRIC pour préparer les sessions du CRIC • Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs opérationnels 1 à 4 • Recommandations faites à la Conférence des Parties sur les prochaines mesures à prendre pour réaliser les objectifs opérationnels 1 à 4 <p>Secrétariat:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aide apportée au CRIC pour évaluer les progrès par rapport aux indicateurs, à savoir: • Élaboration de modèles et de lignes directrices pour l'établissement de rapports • Fourniture d'une assistance aux entités déclarantes pour l'établissement des rapports • Analyse préliminaire des résultats • Présentation des résultats; et • Appui aux sessions du CRIC et du Bureau du CRIC • Appui régional aux pays pour l'établissement des rapports, par exemple dans le cadre d'ateliers, et coopération avec des organisations régionales et sous-régionales

<p>3 d) Les Parties sont satisfaites des outils et des méthodes de communication d'informations utilisés pour les rapports au titre de la Convention</p>	<p>Mesure dans laquelle les rapports des Parties respectent les lignes directrices applicables <u>Cible pour 2015:</u> Au moins 75% des rapports reçus sont conformes aux lignes directrices</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse des informations présentées dans les rapports pour chaque région • Traduction des résultats des rapports et de l'examen du CRIC en des recommandations pratiques d'application nationale <p>CRIC:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Examen des outils et des méthodes d'établissement des rapports • Recommandations faites à la Conférence des Parties sur les outils et les méthodes d'établissement des rapports <p>Secrétariat: Analyse des outils et des méthodes d'établissement des rapports</p>
<p>3 e) Le CST fait avancer les connaissances sur l'impact de la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sur la réduction de la pauvreté et le développement durable, en insistant sur la contribution de la science, de la technologie et des connaissances et pratiques traditionnelles</p>	<p>Degré d'intérêt suscité par la troisième Conférence scientifique au titre de la Convention auprès de la communauté scientifique <u>Cible pour 2015:</u> Au moins 200 résumés ont été présentés en vue de la troisième Conférence scientifique</p>	<p>CST: Recommandations faites à la Conférence des Parties concernant l'organisation et les résultats de la troisième Conférence scientifique</p> <p>Secrétariat:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Activités de suivi de la deuxième Conférence scientifique • Préparation de la troisième Conférence scientifique: assistance au groupement/à l'institution chef de file, dispositions prévues pour le comité scientifique et le comité directeur, et aide à la préparation des dossiers et de la logistique • Organisation de la troisième Conférence scientifique et aide pour rendre compte de ses résultats
<p>3 f) Le CST tire parti des travaux d'organisations scientifiques et d'organes de coopération en rapport avec la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse</p>	<p>Mesure dans laquelle le CST fonde son examen sur les travaux d'autres organes de coopération scientifique <u>Cible pour 2015:</u> Des informations sur les travaux d'organisations scientifiques et d'organes de coopération sont régulièrement communiquées au CST</p>	<p>CST: Recommandations faites à la Conférence des Parties concernant l'utilisation des informations ou des travaux d'autres organes de coopération scientifique</p> <p>Secrétariat: Apports de la Convention aux travaux d'autres organismes scientifiques et exploitation des informations émanant de ces organismes pour les travaux de la Convention</p>
<p>3 g) Les Parties fondent leurs décisions concernant la Convention sur des connaissances scientifiques</p>	<p>Mesure dans laquelle des connaissances scientifiques ciblées sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse sont disponibles dans le cadre de la Convention</p>	<p>CST: Recommandations faites à la Conférence des Parties sur la communication d'avis et d'informations scientifiques pour aider à la prise de décisions concernant la Convention</p>

Réalisations escomptées
pour 2014-2017

Indicateurs de résultats pour 2014-2017;
cibles pour 2014-2015

Principaux résultats et activités pour 2014-2015

<p>3 h) Les Parties ont recours aux meilleures pratiques pour favoriser la mise en œuvre de la Convention</p>	<p><u>Cible pour 2015:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Des avis scientifiques sont communiqués conformément aux directives données par la Conférence des Parties à sa onzième session • Le nombre de partenaires participant au Portail de partage des connaissances scientifiques a doublé par rapport à 2013 <p>Mesure dans laquelle les parties prenantes de la Convention disposent des meilleures pratiques pour lutter contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse</p>	<p>Secrétariat:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la prestation d'avis scientifiques comme prescrit par la Conférence des Parties à sa onzième session • Perfectionnement du Portail de partage des connaissances scientifiques • Mise au point d'un système de classification des connaissances traditionnelles sur la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse/la Convention • Préparation et organisation des travaux pour les sessions du CST et les réunions du Bureau du CST <p>CRIC et CST: Recommandations faites à la Conférence des Parties sur les meilleures pratiques</p> <p>Secrétariat:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribution de fond aux travaux du CRIC sur les meilleures pratiques, notamment en appuyant une initiative mondiale pour la compilation et la diffusion des meilleures pratiques en matière de gestion durable des terres • Établissement d'outils et de lignes directrices pour l'analyse des meilleures pratiques • Dispositions pour la diffusion des meilleures pratiques parmi les parties prenantes de la Convention, y compris l'examen du rôle du Portail de partage des connaissances scientifiques
<p>3 i) Amélioration des dispositions visant à faire appel aux sciences et aux institutions</p>	<p>Mesure dans laquelle les réseaux et les établissements scientifiques participent aux travaux de la Convention</p> <p><u>Cible pour 2015:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Révision du fichier d'experts • Augmentation du nombre de scientifiques inscrits à la troisième Conférence scientifique par rapport à la deuxième Conférence scientifique 	<p>CST: Recommandations faites à la Conférence des Parties concernant la mobilisation des sciences et des institutions</p> <p>Secrétariat:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mise au point d'une stratégie de coopération et de partenariats scientifiques dans le cadre de la Convention • Élaboration du fichier • Optimisation de la base de données de contacts scientifiques

D. Objectif opérationnel 4 – Renforcement des capacités

Recenser et satisfaire les besoins en matière de renforcement des capacités pour prévenir et enrayer la désertification et la dégradation des terres et pour atténuer les effets de la sécheresse

Résultats opérationnels tels qu'ils figurent dans la Stratégie

Résultat 4.1: Les pays ayant procédé à l'auto-évaluation de leurs capacités nationales exécutent les plans d'action qui en résultent afin de mettre en place les moyens nécessaires aux niveaux individuel, institutionnel et systémique^a pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l'échelle nationale et locale.

Résultat 4.2: Les pays qui n'ont pas encore évalué leurs besoins en matière de capacités entreprennent de le faire afin de déterminer les moyens nécessaires pour lutter contre la désertification/dégradation des terres et la sécheresse à l'échelle nationale et locale.

^a Voir Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), «Resource Kit for National Capacity Self-Assessment», 2005, p. vi, pour une description des divers niveaux où il est possible de renforcer les capacités.

25. La plupart des activités de renforcement des capacités au titre de la Convention sont menées dans le cadre de processus spécifiques, comme l'appui à l'alignement des programmes d'action, l'établissement de rapports nationaux et l'élaboration de cadres d'investissement intégrés, qui relèvent des objectifs opérationnels 2, 3 et 5. Au titre de l'objectif opérationnel 4, le secrétariat a lancé la plate-forme pour le renforcement des capacités de la Convention (Capacity Building Marketplace) qui permet, à travers des services en ligne, de faire se rencontrer l'offre et la demande de capacités, actuelles et nouvelles, aux fins de la mise en œuvre de la Convention. Les utilisateurs peuvent partager idées et données d'expérience, étendre leurs connaissances et leurs compétences, et influencer directement sur le développement de la plate-forme. Celle-ci propose des ressources et des possibilités de formation en vue du renforcement des capacités, des modules d'apprentissage en ligne, un calendrier d'activités liées au renforcement des capacités dans le cadre de la Convention, une bibliothèque avec un index de recherche des documents, rapports et autres éléments, et des forums et discussions en ligne. La plate-forme sera perfectionnée en 2014-2015 et devrait alors aider les pays à répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités qu'ils auront eux-mêmes identifiés par auto-évaluation.

Réalisations escomptées
pour 2014-2017

Indicateurs de résultats pour 2014-2017;
cibles pour 2014-2015

Principaux résultats et activités pour 2014-2015

4 a) Amélioration
des possibilités d'un
renforcement ciblé des
capacités dans le cadre
de la Convention

Degré d'utilisation de la plate-forme
pour le renforcement des capacités

Cibles pour 2015:

- Augmentation des possibilités de renforcement des capacités proposées par la plate-forme par rapport à 2013
- Augmentation du nombre de visites de la plate-forme par rapport à 2013

CRIC: Recommandations faites à la Conférence
des Parties pour le renforcement des capacités

Secrétariat:

- Perfectionnement de la plate-forme par l'amélioration des caractéristiques techniques et l'enrichissement des contenus, par exemple avec des cours en ligne sur des thèmes donnés en rapport avec la Convention

Réalisations escomptées
pour 2014-2017

Indicateurs de résultats pour 2014-2017;
cibles pour 2014-2015

Principaux résultats et activités pour 2014-2015

- Mise en place d'une foire consacrée au renforcement des capacités dans le cadre de la Convention
- Appui au programme de bourses d'études

E. Objectif opérationnel 5 – Financement et transfert de technologie

Mobiliser des ressources financières et technologiques aux niveaux national, bilatéral et multilatéral, et faire en sorte de mieux les cibler et les coordonner pour en accroître l'impact et l'efficacité

Résultats connexes, tels qu'ils figurent dans la Stratégie

Résultat 5.1: Les pays parties touchés mettent en place des cadres d'investissement intégrés visant à mobiliser des ressources nationales, bilatérales et multilatérales pour accroître l'efficacité et l'impact des interventions.

Résultat 5.2: Les pays parties développés fournissent des ressources financières importantes, adéquates, prévisibles et en temps voulu à l'appui des initiatives internes visant à enrayer et prévenir la désertification et la dégradation des terres et à atténuer les effets de la sécheresse.

Résultat 5.3: Les Parties intensifient leurs efforts en vue de mobiliser des ressources financières auprès des institutions financières, des mécanismes et des fonds internationaux, dont le FEM, en militant en faveur de la mise en œuvre de la Convention et de la gestion durable des terres au sein des organes directeurs des institutions compétentes.

Résultat 5.4: Des sources et des mécanismes de financement novateurs sont recherchés pour combattre la désertification et la dégradation des terres et atténuer les effets de la sécheresse, notamment auprès du secteur privé, par le jeu de mécanismes fondés sur le marché, dans le cadre d'organisations commerciales, auprès de fondations et d'organisations de la société civile et par le biais d'autres mécanismes de financement visant l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation, la préservation de la biodiversité et l'utilisation durable des ressources naturelles, ainsi que la réduction de la faim et de la pauvreté.

Résultat 5.5: L'accès des pays parties touchés à la technologie est facilité par un financement adéquat, des incitations économiques et politiques efficaces et la fourniture d'un appui technique, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et Nord-Sud.

26. Le Mécanisme mondial exerce une responsabilité de premier plan dans la réalisation de l'objectif opérationnel 5 et mettra tout particulièrement l'accent pendant la période allant de 2014 à 2017 sur l'appui aux pays parties dans les efforts visant à améliorer l'impact et l'efficacité des ressources financières consacrées à la mise en œuvre de la Convention. Par ailleurs, un plus large éventail de parties prenantes, y compris des membres du secteur privé et des investisseurs, sera mobilisé afin d'accroître les possibilités de financement et d'investissement en faveur de la gestion durable des terres. Le Mécanisme mondial continuera d'utiliser les résultats et la méthode d'évaluation de l'impact pour suivre et évaluer les résultats de ses activités, en particulier au niveau des pays.

27. Le Mécanisme mondial visera à renforcer les capacités des pays parties touchés à accroître l'impact et l'efficacité des ressources financières consacrées à la mise en œuvre de la Convention en coopération avec les pays parties et autres parties prenantes. L'élaboration et la mise en œuvre du cadre d'investissement intégré (CII) sont d'une importance fondamentale, le CII étant considéré comme l'instrument essentiel à même de traduire les besoins des pays en des priorités en matière d'investissements viables et de mobiliser des ressources financières nationales, bilatérales et multilatérales. Le Mécanisme mondial continuera d'apporter une aide technique et financière au développement des stratégies de financement intégrées (SFI) comme moyen de combler les déficits de financement du CII, d'identifier des sources novatrices et de créer un environnement favorable à un accroissement des investissements dans le domaine de la gestion durable des terres.

28. Les crédits budgétaires nationaux des pays parties touchés constituent actuellement la principale source de financement public pour la mise en œuvre de la Convention, mais ils sont souvent insuffisants pour remédier aux problèmes de dégradation des terres causés par d'autres secteurs. Le Mécanisme mondial continuera d'aider les pays parties et les centres de liaison sous-régionaux et régionaux de la Convention à intégrer la gestion durable des terres dans les processus budgétaires et politiques nationaux et sous-régionaux, et à améliorer l'environnement propice à l'adoption de technologies de gestion durable des terres par des acteurs étatiques et non étatiques, y compris par le biais de la coopération Sud-Sud.

29. L'aide officielle au développement continuera de jouer un rôle important pour dynamiser les activités des pays parties touchés. Le secrétariat continuera de collaborer avec le secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les pays parties développés au niveau décisionnel, tandis que le Mécanisme mondial coopérera avec le FEM au niveau technique pour traiter des aspects financiers. De plus, le Mécanisme mondial collaborera avec les institutions de financement en vue d'accroître le financement consacré à la gestion durable des terres et à la mise en œuvre des programmes d'action nationaux, notamment en recensant et en élaborant des propositions de projet et de programme appropriées conformément aux possibilités stratégiques identifiées par le CII ou dans le cadre de processus ou de plate-forme, de coopération multinationale, (sous)-régionale, Sud-Sud.

30. Sur la base des expériences acquises lors des précédentes périodes biennales, le Mécanisme mondial renforcera ses efforts visant à aider les pays parties et autres parties prenantes de la Convention à: i) fournir des renseignements quantitatifs de qualité sur les avantages économiques de la gestion durable des terres; ii) nouer de nouveaux partenariats et renforcer les partenariats existants avec des organismes de financement et d'investissement des secteurs public et privé; et iii) mettre en place des conditions qui incitent les investisseurs et les exploitants des terres à investir dans des pratiques durables. Le Mécanisme mondial s'attachera en particulier à rechercher des possibilités de financement novatrices et de nouvelles manières d'accroître les investissements dans la mise en œuvre de la Convention, par exemple grâce à la collaboration du secteur privé et à l'utilisation d'incitations et d'instruments et de mécanismes financiers novateurs.

31. Le secrétariat et le Mécanisme mondial continueront de participer au projet intitulé «Économie de la dégradation des terres». Le Mécanisme mondial continuera de soutenir le projet relatif à l'évaluation économique des terres au niveau national, ainsi que des initiatives mondiales se rapportant au financement de la gestion durable des terres. Les rapports communiqués dans le cadre du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (système PRAIS) continueront de donner des informations essentielles sur la manière dont le partenariat mondial pour la mise en œuvre de la Convention s'élargit et dont les flux financiers destinés à la gestion durable des terres se développent.

32. L'accès limité aux techniques appropriées reste un problème essentiel pour la mise en œuvre de la Convention. Des mesures visant à promouvoir le transfert de technologie seront identifiées ou élaborées, et des moyens permettant de faciliter ces transferts seront examinés, notamment par des partenariats triangulaires Nord-Sud et Sud-Sud.

<i>Réalisations escomptées pour 2014-2017</i>	<i>Indicateurs de résultats pour 2014-2017, cibles pour 2014-2015</i>	<i>Principaux résultats et activités pour 2014-2015</i>
5 a) Les décisions des Parties destinées à améliorer l'efficacité des ressources financières reposent sur des renseignements actualisés relatifs aux succès obtenus et aux difficultés rencontrées par les pays touchés et autres parties prenantes à la Convention	<p>La mesure dans laquelle les entités soumettant des rapports font rapport sur les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif opérationnel 5</p> <p><u>Cible pour 2015:</u> Augmentation du nombre de rapports reçus par rapport à 2013</p> <p>La mesure dans laquelle les Parties utilisent les résultats de leur évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif opérationnel 5 pour arrêter les prochaines mesures à suivre concernant cet objectif</p> <p><u>Cible pour 2015:</u> À sa treizième session, le CRIC fait des recommandations sur les nouvelles mesures à prendre sur la base des résultats communiqués</p>	<p>Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention:</p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif opérationnel 5 Recommandations à la Conférence des Parties sur l'amélioration de la bonne utilisation et de l'efficacité des ressources financières Mécanisme mondial: analyse des données financières, y compris dans le contexte du système PRAIS
5 b) Les pays parties touchés utilisent de plus en plus souvent une approche intégrée pour mobiliser des ressources en vue de la mise en œuvre de la Convention au niveau national	<p>Nombre de CII/SFI élaborés avec le soutien du Mécanisme mondial</p> <p><u>Cible pour 2015:</u> Offre d'un appui du Mécanisme mondial à 35 pays pour l'élaboration ou la mise en œuvre des CII/SFI</p>	<p>Mécanisme mondial:</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des CII/SFI Soutien à l'intégration des objectifs de la Convention dans les processus d'élaboration des politiques nationales, y compris les processus budgétaires nationaux, les stratégies de développement, les politiques liées à l'aménagement des terres, et les mesures d'incitation aux investissements privés, aide à l'élaboration d'outils d'information et offre de conseils connexes sur les méthodes à suivre pour accroître et réorienter les flux financiers vers la gestion durable des terres
5 c) Efficacité de la contribution des plates-formes/coalitions de coopération multipartites et Sud-Sud au financement de la mise en œuvre de la Convention	<p>Nombre de plates-formes/coalitions qui commencent à contribuer ou qui accroissent leurs contributions au financement de la mise en œuvre de la Convention avec l'appui du Mécanisme mondial</p> <p><u>Cible pour 2015:</u> Offre d'un appui du Mécanisme mondial à 38 plates-formes</p>	<p>Mécanisme mondial:</p> <ul style="list-style-type: none"> Soutien à la mise en place d'un environnement politique stimulant aux niveaux régional et sous-régional Aide à l'identification des besoins et participation des partenaires à des plates-formes/coalitions de coopération multipartites et Sud-Sud en rapport avec la gestion durable des terres

5 d) Amélioration des données factuelles à l'appui des décisions en matière d'investissement dans des activités contribuant à la mise en œuvre de la Convention

Nombre de pays et d'organisations auxquels le Mécanisme mondial apporte une aide pour comprendre, concevoir et utiliser des arguments économiques favorables aux investissements dans des activités qui contribuent à la mise en œuvre de la Convention

Cible pour 2015:

Offre d'un appui du Mécanisme mondial à 16 pays et organisations s'agissant de comprendre, concevoir et utiliser des arguments économiques à l'appui de leur décision d'investir dans des activités qui contribuent à la mise en œuvre de la Convention

- Soutien à la mise en place et/ou au fonctionnement de plates-formes/coalitions de financement de la gestion durable des terres

Secrétariat et Mécanisme mondial:

- Participation au projet intitulé «Économie de la dégradation des terres»
- Données sur les effets de l'action de la Convention concernant la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS)

Mécanisme mondial:

- Implication de pays, organisations bilatérales et multilatérales, organisations de la société civile (OSC) et entités du secteur privé intéressés par l'évaluation économique des terres
- Identification des possibilités d'informer le processus de décisions sur la base de l'évaluation économique des terres
- Aider les parties prenantes à mener une évaluation économique des terres en leur offrant un renforcement des capacités et des conseils techniques sur les évaluations, les outils et les approches en matière d'évaluation économique des terres
- Coopération avec l'initiative concernant l'évaluation économique des terres, le consortium OSLO et autres pour améliorer la méthode d'évaluation économique des terres et lancer des études et des mesures de renforcement des capacités dans ce domaine

5 e) Renforcement de l'aide apportée par les pays développés et les donateurs multilatéraux pour traiter des questions de DDTS et assurer la mise en œuvre de la Convention

La mesure dans laquelle les questions de DDTS/mise en œuvre de la Convention sont inscrites dans la sixième opération de reconstitution des ressources

Cible pour 2015:

Amélioration de l'affectation de fonds à la dégradation des terres dans le cadre de la sixième opération de reconstitution des ressources par rapport à la cinquième opération de reconstitution des ressources

La mesure dans laquelle les pays développés et les donateurs multilatéraux expriment leur volonté

Secrétariat:

- Représentation de la Convention dans les organes directeurs du FEM et relations avec le secrétariat du FEM pour ce qui est des politiques et méthodes concernant la Convention
- Contributions à la Conférence annuelle de la Banque mondiale sur la terre et la pauvreté
- Échanges avec le Fonds international de développement agricole (FIDA) et la Banque mondiale sur des questions concernant la Convention
- Participation à des partenariats axés sur des investissements dans les zones arides

Réalisations escomptées
pour 2014-2017

Indicateurs de résultats pour 2014-2017,
cibles pour 2014-2015

Principaux résultats et activités pour 2014-2015

d'appuyer la mise en œuvre
de la Convention

Cible pour 2015:

- Accroissement des ressources financières fournies par les pays développés et les donateurs multilatéraux pour la mise en œuvre de la Convention, comme il en a été rendu compte au CRIC à sa treizième session
- Renforcement des partenariats auxquels participent le Mécanisme mondial et le secrétariat en vue de leur soutien financier à la mise en œuvre de la Convention

- Le secrétariat et le Mécanisme mondial: mise en œuvre d'une stratégie commune de mobilisation de fonds, actions de plaidoyer et de sensibilisation auprès des donateurs existants et des nouveaux donateurs

Mécanisme mondial:

- Identification de possibilités de financement de la gestion durable des terres à partir de lignes budgétaires, programmes et instruments financiers existants
- Élaboration/mise à jour d'informations sur les possibilités de financement et les démarches et profils des donateurs, y compris ceux du FEM
- Partenariats et initiatives conjointes pour le financement de la gestion durable des terres, y compris l'actualisation des stratégies ou politiques de coopération concernant divers pays ou divers thèmes
- Soutien à l'élaboration de propositions de projet liées à des activités ou des initiatives en matière de gestion durable des terres aux niveaux national, régional ou mondial
- Soutien à l'intégration de la gestion durable des terres et des objectifs de la Convention dans les politiques et programmes pertinents de pays développés et de donateurs multilatéraux

5 f) Participation de plus en plus grande du secteur privé et de sources/ mécanismes de financement novateurs au financement de la gestion durable des terres

L'ampleur des initiatives visant à accroître le financement destiné à la gestion durable des terres au moyen de sources et des mécanismes novateurs, et découlant d'un apport du Mécanisme mondial ou du secrétariat

Cibles pour 2015:

- Participation de 40 organisations à des partenariats avec le Mécanisme mondial ou le secrétariat pour des activités liées au financement privé et novateur en faveur de la gestion durable des terres
- Aide du Mécanisme mondial à 48 pays et sous-régions
- Examen par le Mécanisme mondial de 15 mécanismes de financement novateurs qui favorisent et

Secrétariat et Mécanisme mondial: collaboration avec le secteur privé et autres parties prenantes pour l'élaboration et la promotion de sources et mécanismes novateurs de financement en faveur de la gestion durable des terres

Mécanisme mondial:

- Identification de sources de financement novatrices et de mécanismes qui encouragent le secteur privé et le secteur public à investir dans des pratiques de gestion durable des terres
- Facilitation des dialogues sur les possibilités d'investissement dans le domaine de la gestion durable des terres avec le secteur privé, le milieu des affaires, le secteur financier, les investisseurs d'impact et les pouvoirs publics
- Coopération avec des institutions et initiatives visant à faciliter la mobilisation de sources

Réalisations escomptées
pour 2014-2017

Indicateurs de résultats pour 2014-2017,
cibles pour 2014-2015

Principaux résultats et activités pour 2014-2015

<p>5 g) Amélioration de l'accès des pays touchés aux techniques de gestion durable des terres</p>	<p>encouragent les investissements dans la gestion durable des terres</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration de 35 documents de référence et outils de sensibilisation et appui du Mécanisme mondial à des activités d'information et de renforcement des capacités dans le domaine du financement à partir de sources novatrices et de fonds du secteur privé <p>Nombre de projets destinés à faciliter le transfert de technologie bénéficiant du soutien du Mécanisme mondial</p> <p><u>Cibles pour 2014-2015:</u></p> <p>Appui à 10 projets de transfert de technologie</p>	<p>de financement novatrices et de mécanismes de financement pour la mise en œuvre de la Convention</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conseil aux parties prenantes sur les sources de financement novatrices, les possibilités d'investissement et les mesures appropriées connexes, y compris les incitations, les instruments de financement, les partenariats public-privé et les obligations vertes • Documents de référence et renforcement des capacités dans le domaine du financement novateur <p>Mécanisme mondial:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification de mesures favorable à la promotion du transfert de technologie • Participation à des initiatives en collaboration avec des institutions impliquées dans des activités de recherche et développement de technologies bien adaptées à la gestion durable des terres • Soutien à des partenariats Sud-Sud et Nord-Sud concernant le transfert de technologie • Conseils aux pays touchés concernant l'accès aux techniques de gestion durable des terres et au financement connexe • Soutien à des projets d'échange de connaissances sur l'accès aux techniques de gestion durable des terres
---	--	--

F. Gestion et services

33. Les fonctions de gestion et de service du secrétariat et du Mécanisme mondial comportent trois grands domaines d'activités, à savoir la direction exécutive et gestion, les services de conférence et les services administratifs et financiers.

34. Le secrétariat s'efforce avec le Mécanisme mondial d'organiser les activités liées à la Convention au niveau intergouvernemental de manière à ce que les Parties s'appuient sur des informations de grande qualité pour prendre leurs décisions, que les travaux servent à la réalisation d'objectifs clairs et concrets et qu'il y ait un lien entre la Convention et les mutations et les tendances au niveau mondial. Les travaux du secrétariat et du Mécanisme mondial sont pleinement conformes aux décisions de la Conférence des Parties. Leur responsabilisation sera encore renforcée du fait de l'application de la méthode de gestion axée sur les résultats, qui établit un lien entre toutes les ressources et les réalisations décidées par la Conférence des Parties, assurant une gestion sérieuse et transparente, une

surveillance et une évaluation, et la présentation de rapports. L'organisation des sessions de la Convention et autres réunions de la Convention respecte les normes de l'ONU et favorise des échanges productifs. Les ressources financières et humaines de la Convention sont administrées avec efficacité.

Réalisations escomptées
pour 2014-2017

Indicateurs de résultats pour 2014-2017;
cibles pour 2014-2015

Principaux résultats et activités pour 2014-2015

Direction exécutive et gestion du secrétariat

6.1 a) Renforcement de l'intégrité et de la cohérence des activités liées à la Convention

Mesure dans laquelle les parties expriment leur satisfaction

Secrétariat:

- Planification stratégique des activités liées à la Convention, notamment l'appui à l'établissement d'objectifs et l'organisation des activités connexes de suivi et d'évaluation
- Organisation de la planification interne et établissement de plans de travail et de programmes de travail
- Coordination, suivi et assurance qualité concernant la mise en œuvre des programmes de travail
- Mobilisation des ressources
- Coordination des services fonctionnels pour la Conférence des Parties, le Comité et le CST
- Préparation des réunions du Bureau de la Conférence des Parties
- Traitement des questions juridiques
- Maintenance et mise à niveau coordonnées des fonctions de gestion des connaissances du secrétariat

Direction et gestion du Mécanisme mondial

6.1 b) Le Mécanisme mondial participe de façon efficace et fiable au financement de la mise en œuvre de la Convention

La part du budget de base adopté par la Conférence des Parties affectée aux activités du Mécanisme mondial

Mécanisme mondial:

- Coordination des services du Mécanisme mondial concernant les points de l'ordre du jour pertinents de la Conférence des Parties, du CRIC et du CST
- Organisation du fonctionnement du Mécanisme mondial selon les règles et procédures appropriées

6.1 c) Gestion efficace et transparente du programme de travail du Mécanisme mondial

La mesure dans laquelle l'assurance qualité et la gestion axée sur les résultats, le suivi et l'évaluation sont mis en œuvre

Cibles pour 2015:

Le montant des contributions volontaires collectées

Mécanisme mondial:

- Planification axée sur les résultats, surveillance, évaluation des travaux du Mécanisme mondial et présentation de rapports sur ces travaux
- Obtention de ressources financières et humaines pour le Mécanisme mondial

Services de conférence

6.2 a) Les Parties sont satisfaites de l'amélioration des conditions et de l'évolution des plans des conférences dans le contexte desquels les décisions peuvent être prises en connaissance de cause au niveau de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires

Mesure dans laquelle la mise en œuvre des nouveaux plans des conférences se rapportant à l'organisation des sessions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires a un effet positif

Cibles pour 2015:

Observations positives des Parties sur les dispositions prises

La mesure dans laquelle les documents officiels sont soumis sans retard aux Parties

Secrétariat:

- Préparatifs en vue de l'organisation de la Conférence des Parties, du CST et du CRIC en 2014-2015, notamment la négociation d'accords avec le pays hôte, les services de conférence et les plans de mise en place des installations
- Organisation des réunions de la Conférence des Parties, du CST et du CRIC en 2014-2015, y compris l'envoi des invitations, la facilitation de la participation, le traitement des documents et l'établissement des rapports
- Organisation logistique de 16 réunions des Bureaux de la Conférence des Parties, du CRIC et du CST en 2014-2015

6.2 b) Les échanges entre les représentants des Parties, les experts scientifiques et/ou d'autres acteurs clefs sont judicieusement facilités

Mesure dans laquelle les réunions, ateliers et séminaires demandés sont organisés dans les délais et dans les limites du budget alloué

Cibles pour 2015:

Réaction positive des partenaires concernant l'organisation des réunions

Secrétariat:

- Organisation de réunions de la Convention autre que celles de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires
- Appui à l'organisation de huit réunions du Conseil du fonds pour l'adaptation
- Appui au traitement des publications, des supports d'information/ d'éducation et des documents de la Convention

Services administratifs

6.3 a) Les ressources financières et humaines sont administrées de manière efficace et productive, conformément aux règles de gestion financière de la Convention ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financières de l'ONU

La part des dépenses réelles en pourcentage du budget approuvé

Cibles pour 2015: 100 %

Mesure dans laquelle les besoins de formation du personnel sont satisfaits, permettant de mettre en œuvre le programme de travail

Cibles pour 2015:

Au moins 30 % des membres du personnel participent à des activités de formation en rapport avec leur travail

Secrétariat:

- Budgétisation et gestion financière
- Tâches administratives, y compris les dispositions en matière d'audit, l'organisation des voyages, le perfectionnement du personnel et les politiques internes
- Préparation du passage aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au nouveau progiciel de gestion intégré (en remplacement du système intégré de gestion)

<i>Réalisations escomptées pour 2014-2017</i>	<i>Indicateurs de résultats pour 2014-2017; cibles pour 2014-2015</i>	<i>Principaux résultats et activités pour 2014-2015</i>
6.3 b) Amélioration des services du secrétariat en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC)	<p>Mesure dans laquelle les services de TIC répondent aux besoins du secrétariat</p> <p><u>Cibles pour 2015:</u></p> <p>Le personnel constate des améliorations dans les services de TIC</p> <p>Mesure dans laquelle les Parties et d'autres utilisateurs expriment leur satisfaction à l'égard des services de conférence</p> <p><u>Cibles pour 2015:</u></p> <p>Absence de plainte des parties</p>	<p>Secrétariat:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de services en matière de TIC • Plans de l'architecture du réseau TIC pour les sessions tenues au titre de la Convention • Évaluation et mise à niveau des outils de communication • Élaboration, maintenance technique et mise à jour du système de gestion des connaissances et de différentes bases de données • Maintenance continue des services en matière de TIC et assistance aux utilisateurs

IV. Conclusions

35. Les Parties souhaiteront peut-être examiner le projet de plan de travail de la Convention pour 2014-2017 et approuver l'orientation stratégique qui y est définie, compte tenu des demandes précises adressées au secrétariat, au Mécanisme mondial, au CST ou au CRIC dans d'autres décisions prises à la onzième session de la Conférence des Parties.